

APPENDICE No 3

souvent nous révisions, lui et moi, le travail de tous ces inspecteurs de la province.

Q. Combien d'inspecteurs avez-vous?—R. Nous en avons trente actuellement. Lorsque ces rapports arrivent à la commission, nous les révisons de nouveau. Je devrais dire qu'il y a deux rapports; l'un un rapport personnel détaillé sur le requérant, portant sur son expérience, son éducation, ses projets de culture, ses méthodes, sa main-d'œuvre, si oui ou non il manque d'expérience, s'il a eu ou non des difficultés à obtenir un emprunt dans le passé, et des détails sur ses demandes d'emprunts, ainsi que sur ses aptitudes générales comme cultivateur. L'autre rapport est une étude très détaillée de la ferme elle-même. La Commission étudie ces rapports en même temps que la requête et les autres renseignements que nous possédons, et la demande est accordée ou rejetée. Le cas est ensuite référé à nos avocats pour être complété.

Q. De sorte que c'est un prêt direct de la Commission agricole à l'emprunteur?—R. Oui.

Q. Cela ne passe pas par une association de cultivateurs qui l'approuve, ou par toute autre organisation?—R. Non, monsieur.

Q. Vous me direz si je me trompe, mais il me semble que c'est une institution gouvernementale qui fonctionne à peu près comme une compagnie de prêts?—R. C'est bien cela.

Q. Est-ce juste?—R. Oui, monsieur.

M. McKay:

Q. Est-ce que vos bureaux locaux, vos bureaux municipaux, ont quelque chose à dire pour ce qui est de l'évaluation dans le township? Avez-vous des bureaux locaux?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Pas pour les prêts à long terme.

L'hon. M. Tolmie:

Q. Comment vous procurez-vous des renseignements sur la réputation d'un homme, sur son intention de payer et sa solvabilité? Est-ce que les banques vous aident à obtenir ces renseignements?—R. Tous les gérants de banque le font. Naturellement, il est du devoir de l'inspecteur de conduire une enquête aussi détaillée qu'il est nécessaire, d'une manière prudente et confidentielle.

M. McKay:

Q. Les inspecteurs travaillent-ils dans toute la province ou dans une certaine localité?—R. Dans une certaine localité.

Q. Dans une certaine région?—R. Oui.

Q. Vous employez autant que possible des hommes de la localité?—R. Dans chaque cas.

L'hon. M. Tolmie:

Q. Depuis combien de temps avez-vous conduit ces opérations?—R. Il y aura deux ans au mois d'août.

Q. Avez-vous subi des pertes durant ce temps?—R. Pas que je sache.

Q. Les emprunteurs font honneur à leurs obligations?—R. Oui.

Le président:

Q. Nous vous avons demandé d'apporter les chiffres des arrérages. Quel est le montant de vos prêts actuellement, \$3,600,000?—R. \$3,605,000. Nous avons huit emprunteurs qui n'ont pas payé.

Q. Combien avez-vous d'emprunteurs en tout?—R. Le nombre total des prêts, jusqu'à date, est de 936. Naturellement, l'argent n'a pas été avancé dans tous ces cas. Dans plusieurs, l'affaire est encore entre les mains des avocats.

[M. A. G. Farrow.]